Image not found or type unknown

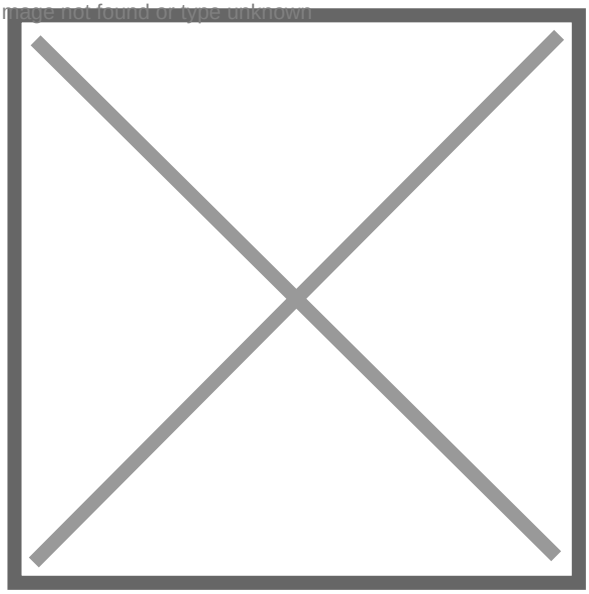

Nee de pere inconnu droit sur l heritage de celui ci ou pas

Par **soulain**, le **11/03/2009** à **14:22**

Bonjour,

Je suis née en 1983 et mon père n'a pas volu me reconnaître à ma naissance. Je voudrais savoir si, à son décès, j'aurai des droits sur l'héritage ou pas, sinon que dois-je faire ? Quelles sont les démarches sachant que je ne lui parle pas ? On m'a parlé de test ADN ?
Merci de votre réponse attendue.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **11/03/2009** à **17:28**

Bonjour,

Qu'est-il écrit sur votre acte de naissance ?
Pour les tests ADN, il vous faut contacter le juge aux affaires familiales via un avocat.

Par **jeetendra**, le **11/03/2009** à **17:34**

bonjour, vous avez jusqu'à vos [fluo]28 ans [/fluo]pour engager une action judiciaire en recherche de paternité, ne tardez pas, après il sera trop tard, l'assistance d'un avocat est

obligatoire, le test de paternité doit etre obligatoirement autorisé par le juge, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés